

**COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE****Session du Comité consultatif public mixte n° 96-04
Le 2 août 1996****Compte rendu sommaire**

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) se sont réunis le 2 août 1996 à Toronto au Canada, pour y tenir une session ordinaire. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux annexes A et B.

COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU CCPM

Dans son compte rendu, le président fait brièvement état de la session du Conseil tenue la veille, le 1^{er} août 1996, à Toronto, et il demande aux observateurs de bien vouloir se présenter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION N° 96-04 (2 août 1996)

On ajoute à l'ordre du jour le point intitulé *Durée du mandat des membres du CCPM*, à la rubrique *Autres questions*.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SESSION N° 96-03

Le compte rendu de la session ordinaire n° 96-03, qui a eu lieu le 18 juillet 1996 à San Diego, est adopté tel que proposé.

EXAMEN DES SÉANCES PUBLIQUES DE 1996

À la suite des trois séances publiques tenues à Montréal, San Diego et Toronto, le président rappelle que le rapport comprenant le résumé des commentaires du public devrait se terminer au cours du mois septembre 1996. Une fois que le Comité aura approuvé ce rapport, il sera transmis au Conseil et diffusé publiquement.

S'appuyant sur ce rapport, le CCPM formulera une série de recommandations pour que le Conseil puisse tenir compte de l'avis du public lors de l'élaboration du programme 1997 de la CCE. Les recommandations du CCPM comporteront les trois volets suivants :

Volet 1 : Examen des projets en cours

Volet 2 : Nouveaux projets

Volet 3 : Plan stratégique

Suivi : CCPM

DIRECTIVES DU CONSEIL AU CCPM

Lors d'un déjeuner de travail avec les membres du Conseil, le 1^{er} août 1996 à Toronto, ces derniers ont demandé au CCPM de se pencher sur des questions particulières. Les membres du CCPM ont donc organisé leurs activités à venir et les consultations publiques en s'inspirant, au besoin, de la structure adoptée pour la section consacrée aux recommandations et aux éléments de discussion du rapport sur les consultations publiques de 1996, soit, plus précisément :

Volet 1 : Examen des projets en cours

- Révision des articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE);
- Révision des lignes directrices du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Volet 2 : Nouveaux projets qui feront l'objet de consultations publiques en 1997

- Le transport à grande distance de polluants atmosphériques en Amérique du Nord;
- L'observation volontaire de la législation environnementale en Amérique du Nord;
- L'établissement de réseaux environnementaux entre les communautés d'Amérique du Nord.

Volet 3 : Plan stratégique

- Obtenir une vision claire des enjeux à venir;
- Mettre l'accent sur la relation entre le commerce et de l'environnement afin de favoriser des liens économiques entre ces deux secteurs;
- Établir des liens dans chaque pays avec les Comités consultatifs nationaux (CCN) de la CCE.

Au cours de ce déjeuner de travail, le Conseil a également déclaré qu'il était prioritaire que le public participe à l'élaboration du programme de la Commission.

À la suite de cette discussion, les membres du CCPM conviennent de se réunir au cours de l'automne afin de discuter de la planification et de l'organisation des consultations publiques qui se tiendront en 1997.

Suivi : CCPM

PROGRAMME ET BUDGET 1997

Étant donné que le Secrétariat est censé formuler une recommandation détaillée à l'automne, à l'intention du Conseil et du CCPM, concernant le Programme et le budget pour 1997, il est convenu de discuter de cette question lors de la prochaine réunion du CCPM.

Suivi : Secrétariat / CCPM

PRÉSENTATION DES OBSERVATEURS

À l'invitation du CCPM, des représentants de la *Comision Nacional del Medio Ambiente* (CONAMA), MM. Jaime Undurraga et Carlos Piña, informent les participants de la situation au Chili en matière d'environnement. Ils exposent, entre autres, les faits suivants :

- La législation environnementale du Chili n'ayant pas été mise à jour depuis plusieurs décennies, d'importants efforts sont en cours en vue d'améliorer la situation.
- Un des principaux objectifs est d'incorporer les lois environnementales à la législation commerciale du pays.
- Il est également question des négociations en cours entre le Chili et le Canada en vue de signer un accord bilatéral dans les domaines de l'environnement et du commerce. Cet accord sera la première entente internationale que le Chili conclura dans ces domaines. Ce futur accord compte d'ailleurs s'inspirer de certaines dispositions de l'ANACDE, notamment de ses articles 14 et 15.
- Les liens entre le Chili et le Mexique font l'objet d'une attention particulière étant donné certains enjeux communs et la proximité des deux pays. Il est d'ailleurs prévu, dans l'avenir, de mettre l'accent sur la coopération entre ces deux pays dans les domaines de l'environnement et du commerce.
- Il ressort qu'il serait approprié que le Chili puisse faire des représentations auprès des pays membres du *Mercado Común del Sur* (MECOSUR) afin d'inclure l'environnement à l'Accord liant les parties. À ce sujet, les représentants du CONAMA soulignent qu'à titre de membre associé le Chili n'a pas participé à l'élaboration dudit accord.

En conclusion, on rappelle que le principal défi pour le Chili est de moderniser ses normes environnementales et de faire en sorte que celles-ci soient intégrées à tous les secteurs d'activités du pays.

INITIATIVES DE DÉRÉGULATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN AMÉRIQUE DU NORD

Il est entendu que cette question sera approfondie lors des consultations publiques de 1997 sous le thème « Observation volontaire de la législation environnementale en Amérique du Nord ». Les principaux objectifs à ce sujet consistent à :

- a) produire des résultats concrets en établissant des indicateurs identiques dans chaque pays;
- b) faire en sorte que les recommandations résultant des consultations publiques soient mises en oeuvre.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES DU CCPM

Ce document rédigé par M. Jacques Gérin, membre du Comité, vise à établir des lignes directrices qui régiront les prochaines consultations publiques du CCPM. À la lumière de l'expérience acquise lors des séances publiques des derniers mois, les membres du Comité expriment leur volonté de mettre l'accent sur les points suivants :

- Expliquer clairement le mandat du CCPM ainsi que les objectifs à atteindre;

- Favoriser la participation du grand public, en particulier celle des groupes des régions éloignées; par exemple, les groupes ruraux mexicains ou les groupes autochtones. À cet effet, on suggère d'évaluer la possibilité de tenir avant la session annuelle du Conseil, qui aura au mois de juin 1997 aux États-Unis, des séances publiques au Mexique et dans l'Ouest canadien ou dans plusieurs villes simultanément au moyen d'un réseau de satellites, et/ou de diffuser ces réunions sur des réseaux de télévision publics et communautaires;
- Favoriser le dialogue entre les participants en ayant comme objectif de ne pas restreindre le droit de parole du public;
- S'assurer que ces lignes directrices ne sont pas trop rigides afin de laisser place à une certaine souplesse;
- Faire parvenir des invitations spéciales à des experts afin d'entendre leur point de vue et de prendre en compte leur connaissances spécialisées;
- Faire en sorte que les commentaires et les suggestions du public soit expressément transmis au Conseil;
- S'assurer que les consultations donneront des résultats concrets et que ceux-ci seront divulgués au grand public.

Après discussion, il est convenu d'apporter des modifications au document en question (par M. Gérin, en vue d'en discuter et de faire des suggestions précises), ainsi que de le faire vérifier par un réviseur technique avant de le transmettre au Conseil.

Suivi : CCPM / Conseil

TRANSMISSION AU CCPM DES DOCUMENTS DU SECRÉTARIAT DE LA CCE

Les membres de CCPM approuvent un document de référence qui catégorise les documents émanant du Secrétariat de la Commission, ainsi que la manière dont ceux-ci seront transmis aux membres du CCPM.

Suivi : Secrétariat

DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CCPM

Ce point de l'ordre du jour est destiné à fixer la durée du mandat des membres du CCPM. Étant donné qu'aucun article de l'ANACDE ou des Règles de procédure du CCPM n'en fait mention, les membres conviennent que la durée de ce mandat n'est pas limitée et qu'un membre du Comité est en poste jusqu'à ce qu'il en soit avisé autrement. Les membres expriment leur préférence pour le principe de la rotation.

On poursuit la discussion en rappelant que l'élection du prochain président du CCPM aura lieu à la fin de l'année. Comme le veut le principe de la rotation annuelle, le prochain membre à occuper la présidence du Comité sera de nationalité mexicaine. À cet effet, les membres de nationalité mexicaine informent le Comité qu'ils choisiront parmi eux la personne qui briguera le poste de président. Il est précisé que les membres de nationalité mexicaine sont libres de postuler ce poste de président, et que les membres du Comité peuvent voter pour toute personne de leur choix à condition qu'elle ait la nationalité désignée.

Suivi : CCPM

AUTRES QUESTIONS

Les membres du Comité sont informés que le Conseil de la Terre, en collaboration avec d'autres organisations, tiendra une conférence au Costa Rica au mois de mars 1997 intitulé « Rio plus 5 ». Cette conférence regroupera, entre autres, des représentants gouvernementaux, des groupes environnementaux non gouvernementaux, des universitaires et des scientifiques. Il sera essentiellement question des progrès réalisés depuis le Sommet de Rio. À ce sujet, on souligne qu'il serait fort pertinent que la CCE participe à cette conférence et qu'elle soit inscrite au programme.

Suivi : Secrétariat

En dernier lieu, on mentionne la présence à la réunion de certains membres du Comité consultatif national canadien et l'importance que revêt le fait de créer des liens permanents avec ce groupe et ceux des États-Unis et du Mexique, afin de partager des points de vue et d'harmoniser les avis au Conseil. Il est convenu que les trois comités consultatifs nationaux seront invités à titre d'observateurs aux sessions ordinaires du CCPM tout comme aux futures consultations publiques que celui-ci dirigera.

Suivi : CCPM

SÉANCE DU CONSEIL

Ayant participé à une partie de la séance du Conseil qui se tient parallèlement à la réunion du CCPM, le président du Comité informe les membres des délibérations qui y ont eu cours en sa présence.

Étant donné que cette séance du Conseil s'est tenue à huis clos, il est décidé d'en faire de même pour cette partie de la réunion du CCPM.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine session régulière du CCPM aura lieu à l'automne afin de discuter du programme et du budget 1997 ainsi que du plan stratégique du CCPM pour 1997. Cette session, comme toutes les autres réunions du Comité, sera ouverte au public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 10, le 2 août 1996.

Rédigé par Manon Pepin, le 12 août 1996.

SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE N° 96-04

Vendredi, le 2 Août 1996

Hôtel Crown Plaza , Salle de Bal A, 225, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) Canada

Téléphone: (416) 597-1400 Fax: (416) 597-8162

Ordre du jour

- 8 h 00 Mot de bienvenue et observations préliminaires (Président)
- 8 h 05 Adoption de l'ordre du jour
Adoption du compte rendu sommaire de la session n° 96-03 (18 juillet 1996)
- 8 h 10 Séances publiques de 1996 : Suivi
- Ébauche du rapport sommaire
- 9 h 30 Directives du Conseil
- 10 h 00 Programme et Budget de la CCE pour 1997
- Budget du CCPM
- 10 h 30 Exposés des observateurs
- Commission nationale de l'environnement du Chili: Leonel Sierralta and Jaime Undurraga
- 11 h 00 Autres questions
- Initiatives de dérégulation de la protection environnementale en Amérique du Nord
 - Lignes directrices relatives aux consultations publiques du CCPM
 - Transmission des documents de la CCE au membres du CCPM
 - Durée du mandat des membres du CCPM
 - Prochaines séances du CCPM
- 12 h 00 Fin de la session régulière du CCPM

SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE N° 96-04
Vendredi, le 2 août à Toronto

Liste des Participants

MEMBRES:

Canada

Mike Apsey
 Michael Cloghesy
 Louise Comeau
 Jacques Gérin

Mexico

Guillermo Barroso
 Jorge Bustamante
 Maria Cristina Castro
 Ivan Restrepo

États-Unis

Peter Berle
 Jon Plaut (Chair)
 John Wirth

OBSERVATEURS:

Salvador Aguilar	<i>Movimiento Ciudadano en Defensa del Medio Ambiente</i>
Denis Baker	<i>Bakair, Inc.</i>
Gary Barrett	<i>Society of American Forestries</i>
Rosa Delia Caudillo	<i>Red Fronteriza de Salud y Ambiente, A.C.</i>
Abby Curkeet	<i>Consultante pour le CCPM</i>
Joseph DiMento	<i>Université de Californie</i>
Stewart Elgie	<i>Sierra Legal Defence Fund</i>
John Galloway	<i>Consultant</i>
Adam Greene	<i>U.S. Council for International Business</i>
Robert Hardaker	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Emmett Lombard	<i>Université d'Oakland</i>
Cristina Martin Arrieta	<i>Acción y Desarrollo Ecológico</i>
Leone Pippard	<i>Leone Pippard and Associates</i>
Anne Mitchell	<i>Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement</i>
Leonel Sierralta	<i>Comision Nacional del Medio Ambiente</i>
Don Torrez	<i>Bureau de Dan Morales</i>
Jaime Undurruga	<i>Comision Nacional del Medio Ambiente</i>
Alejandro Villamar	<i>Red Mexicana de Acción Frente al Libre Comercio</i>
Don Wedge	<i>STOP</i>

MEDIA:

Declan Hill	<i>Canadian Broadcasting Corporation</i>
Michael MacDonald	<i>The Canadian Press</i>
Diana Mendoza García	<i>El Norte Reforma</i>
Paul Weinberg	<i>Inter Press Service</i>

MEMBRES DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA CCE:

María de la Luz García
 Manon Pepin